

Dès ce samedi, on compte chaque euro dépensé

ÉLECTIONS Le compte à rebours a commencé

► Quatre mois avant le scrutin, les dépenses de communication des partis sont comptabilisées.

► Elles sont reprises dans leurs frais de campagne.

Le 26 mai, on vote ! A moins d'avoir récemment séjourné sur la face cachée de la Lune, le Belge ne peut ignorer ce rendez-vous électoral, le deuxième en moins d'un an. Mais à l'instar de Noël, le scrutin possède lui aussi son calendrier de... l'avant élections.

Un compte à rebours qui commence ce samedi. En effet, quatre mois avant le passage par l'isoloir débute la période de prise en compte des dépenses électorales, dont le montant maximum a été arrêté le 26 novembre dernier. Ceci explique pourquoi certains encarts publicitaires sont parus dans la presse ces derniers jours et pourquoi le PS a adressé son questionnaire à 2,5 millions de foyers avant cette date. Tout ça, c'est gratis. Enfin, si on peut dire...

Et puisqu'il est question de dépenses, une autre date se profile à l'agenda des partis : le 31 janvier. A cette date, chaque formation politique devra déposer auprès du Bureau du Plan cinq de ses propositions électorales, afin que celle-ci estime l'impact budgétaire de chaque poignée de mesures. Résultats le 26 avril.

Les Belges résidant à l'étranger, eux, doivent mémoriser une autre date : le 28/2. En effet, le 28 février est leur dernière limite pour manifester leur désir de voter au scrutin national. Le lendemain, premier

jour de mars, les communes arrêteront la liste officielle des électeurs.

Toujours côté chiffres, ceux organisant l'ordre des formations politiques lors des scrutins (et donc leur place sur le bulletin de vote) seront tirés au sort et publiés par le ministre de l'Intérieur le 22 mars. Sept jours plus tard, les noms des candidats et les actes d'acceptation des candidatures devront être déposés auprès des présidents du bureau principal de collège et des bureaux principaux de circonscription.

La campagne battra alors son plein. Le 11 mai au plus tard, l'horaire (ouverture et fermeture des bureaux de vote) et la date des élections seront publiés au Moniteur.

Quant à celui ou celle souhaitant contester la liste des électeurs, il devra s'exécuter avant le 15 mai, la question étant tranchée par le collège communal (18 mai) puis éventuellement devant la cour d'appel (24 mai).

Le 22 mai, les Belges du bout du monde ou d'à côté voteront dans les ambassades et postes consulaires belges. Ceux restés au pays, eux, compteront les jours. En cas d'impossibilité à venir voter le dimanche, les électeurs devront se manifester auprès de leur commune le samedi 25 mai au plus tard. Car le lendemain, tout le monde ou presque remplira ses obligations électorales. ■

PASCAL LORENT

HUMEUR

PASCAL LORENT

**LE SILENCE EST D'OR
QUAND LES MOTS
VALENT SI PEU**

La politique est l'art du symbolique. On y manipule des concepts, on y disserte beaucoup et ce qui fait que ce verbiage soigné dispose d'une quelconque valeur repose sur le fait qu'un appareil d'Etat (l'administration, la police, les tribunaux) rend ce discours performatif.

Le principe est le même que pour l'argent : on convient qu'un rectangle de papier a la valeur que lui confère le chiffre inscrit dessus parce que l'on sait que cette valeur est communément reconnue et que des institutions garantissent notre rétribution réelle et pas seulement symbolique. Pour le dire plus crûment : les politiques nous paient de mots.

Ils s'acquittent de ce paiement avec plus ou moins de talent. Comme quand Marie-Christine Marghem (MR) évoque sur la Première « *un avenir qu'elle n'a pas connu* ». Ou de sérieux, à l'instar d'un PS proposant de remplacer le nucléaire d'ici à 2025 par de l'énergie renouvelable, ce qui nécessite de porter la part de cette dernière à 50 % de notre mix énergétique.

Alors, lorsque la fédération socialiste de Charleroi-Thuin suit Paul Magnette et vote comme un seul homme (moins quelques orteils) le décumul intégral, on s'attend ensuite à ce qu'il le défende avec la ferveur des frais convertis. Et pourtant, non. La liste régionale présentée cette semaine est riche de 20 noms : 10 candidats effectifs et 10 candidats suppléants. La liste

est emmenée par Paul Furlan, à peine reconduit au mayorat de Thuin. « *Je ne cumulerai pas* », confie-t-il à nos confrères de *Sud Presse* sans préciser s'il optera pour le mayorat thudinien ou le parlement wallon. A l'instar de Paul Magnette sur la liste européenne, il consent donc à se présenter sur une liste comme attrape-voix et à solliciter un mandat qu'il n'entend pas assumer (celui-là ou l'autre, communal).

Ce n'est pas tout ! Cette belle fédération, dans l'urgence de Publifin et de l'éviction socialiste du gouvernement wallon, s'était ralliée au prin-

cipe d'« Un(e) candidate, un mandat ». Et pourtant, sur cette même liste, on trouve encore un président de CPAS et une échevine à des places éligibles, ainsi qu'une députée sortante qui, malgré le décumul, est également échevine dans sa commune. Quant aux suppléants, six d'entre eux occupent un maroquin scabinal dans leur localité. Ajoutons encore cette incongruité : sur cette même circonscription, la tête de liste d'Ecolo - le parti qui prône et défend le décumul - vient également de prolonger son mandat au sein d'un collège communal. Là, faute de mots on se dit que le

politique se paie surtout... notre g... Les politiques sont ainsi faits : ils misent sur la confiance, escomptant un billet dans l'urne en retour et un chèque en blanc pour cinq ans. Ils auraient toutefois tort d'en abuser car c'est sur elle que repose le système représentatif. Autrement dit, si on ne croit plus en leurs paroles, celles-ci ne valent alors plus rien. Et la banqueroute n'est pas loin. Ils devraient dès lors se souvenir de ceci : une devise n'est rien sans une valeur refuge. Et, parfois, le silence est d'or.